

Gestion des Réclamations

Pour toute réclamation, vous pouvez nous envoyer un courrier à l'adresse suivante :
Auxense Gestion - 26 rue Marbeuf - 75008 PARIS ou contact@auxense.com

Nous nous engageons à vous envoyer un courrier d'accusé réception sous un délai de 5 jours ouvrables maximum à partir de la date de réception, à vous apporter une première réponse dans un délai maximum de 2 jours ouvrables après cet accusé de réception et enfin à traiter votre réclamation dans un délai de 15 jours ouvrables maximum à partir de l'envoi de votre réclamation, sauf survenance de circonstances particulières.

Les réponses apportées par Auxense Gestion sont formalisées par écrit et envoyées le plus souvent par mail.

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à votre réclamation, vous pouvez contacter l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de la gestion de portefeuille ou l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'assurance vie.

Coordonnées AMF

Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Coordonnées ACPR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Direction du contrôle des pratiques commerciales
61 rue Taitbout
75436 PARIS CEDEX 09